

Le programme "mares"

Le programme "mares"

La préservation des mares dans les PNR du Nord – Pas-de-Calais

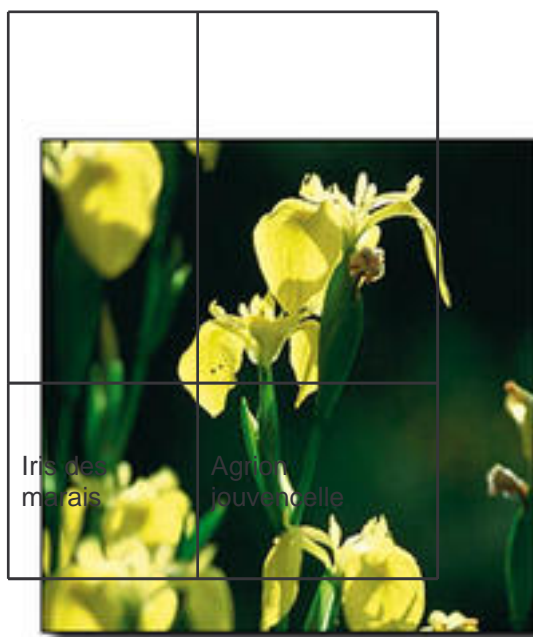
Les PNR du Nord – Pas-de-Calais mènent des actions en faveur des mares sur leurs territoires dans le cadre de différents programmes, pour leurs intérêts écologiques, sociaux et économiques. Les Parcs ont recherché une combinaison d'usages en alliant protection du patrimoine naturel, bénéfices économiques et services rendus.

Qu'est-ce qu'une mare ?

Les mares sont de petites zones humides majoritairement artificielles et de faible superficie. Ces petits « cœurs de nature » sont un refuge pour la biodiversité et abritent de nombreuses espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial. Leur maillage joue également un rôle de corridors écologiques. Elles se rencontrent en forêt, dans les prairies, les dunes, etc.

Les mares sont menacées par :

- la modification ou la disparition de pratiques rurales traditionnelles à l'origine de leur installation,
- l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs,
- la rurbanisation.



Une grande diversité

Le PNR de l'Avesnois et le secteur boulonnais du PNR des Caps et marais d'Opale sont marqués par une forte présence de mares prairiales. Associées au bocage et de faibles superficies, elles sont surtout utilisées comme abreuvoir pour le bétail. Les mares forestières, présentes surtout en Scarpe-Escaut, sont peu utilisées par l'Homme. Quelques mares existent aussi dans les dunes du littoral : les pannes.

Des programmes d'action dans les Parcs

Les actions des PNR en faveur des mares ont été principalement motivées par une volonté de dépasser le cadre des mesures agri-environnementales (MAE), des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD). Les Parcs ont créé un dispositif financier complémentaire pour agir sur des mares situées dans des parcelles privées.

Les Parcs interviennent surtout sur des mares choisies pour leur intérêt écologique et en fonction de la motivation des propriétaires à s'impliquer. Une convention est signée avec le propriétaire pour une durée allant jusqu'au renouvellement de la charte du Parc.



Une mare restaurée dans le Parc des Caps et marais d'Opale

Quelques chiffres-clés

- **PNR des Caps et marais d'Opale** : 68 mares restaurées entre 2000 et 2006 dans le cadre d'un programme d'aide au creusement et à l'aménagement de mares, initié en 2000 en partenariat avec trois Groupements d'intérêts cynégétique et plusieurs partenaires du Kent ;
- **PNR de l'Avesnois** : 74 mares restaurées dans le cadre d'un programme de restauration et de création de mares, débuté en 2000 en partenariat avec les agriculteurs, les propriétaires privés et les communes. Un partenariat a aussi été initié avec l'ONF sur des mares forestières expérimentales ;
- **Parc Scarpe-Escaut** : 19 mares agricoles réhabilitées depuis 2004. Des systèmes hydrauliques intra-forestiers ont été remis en état avec l'ONF.

Ces programmes sont financés par l'Union européenne (Feder, Interreg), l'État, les collectivités (Conseil régional, Conseil général) et des mesures compensatoires. Chaque Parc sollicite indépendamment des fonds et a un budget annuel propre. Ils financent les coûts engendrés par la restauration à hauteur de 80 %.

La communication autour des mares

Les Parcs communiquent sur les enjeux liés aux mares et les actions de préservation auprès d'un large public et sous différentes formes. Ils proposent également des formations à

destination des propriétaires et gestionnaires.